

L'apostrophe disparaîtrait des mots composés, étroitement réunis par l'usage: on écrirait *s'entraider* et non *s'entr'aider*. Le tréma ne serait plus de mise quand il ne redoublerait pas le son de la voyelle.

4° Ecrire conformément à la prononciation française les mots empruntés à l'étranger, ce qui est déjà un fait accompli pour quelques-uns. On écrit *bifsteck* et non *beafsteack*, pourquoi ne pas écrire *brec* au lieu de *break*, *spline* au lieu de *spleen*, etc ?

Appliquer la règle du pluriel à tous les mots latins francisés. Pourquoi orthographe des *agendas* et des *errata* ?

5° Régulariser le genre des mots suivant leur origine: ne pas dire un hémisphère, quand on dit une atmosphère.

Garder l'e muet de préférence aux mots féminins; pourquoi écrire *réfectoire* quand on écrit *chauffoir*, *dortoir* ?

Ne pas changer l'orthographe d'un mot suivant la place qu'il occupe dans la phrase. N'est-il pas bizarre qu'on écrive une *demi-heure* et une *heure et demie* ?

Simplifier les chinoïseries orthographiques de *tout* et de *même* considérés comme adjectif et comme adverbe. Ces chinoïseries occupent à elles seules six colonnes du Dictionnaire actuel.

6° Supprimer *l'y* quand il se prononce comme *i* et le remplacer par un tréma quand il se prononce comme deux *i*.

Supprimer dans les voyelles doubles celle des deux qui ne se prononce pas: écrire *seur* et non *sœur*, *pan* et non *paon*.

7° Rayer les doubles et les triples consonnes inutiles à la prononciation, spécialement l'*h*, remplacer le *ph* par l'*f*.

8° Unifier l'orthographe des mots qui, dans leurs composés, redoublent sans raison certaines lettres ou les suppriment, comme *siffler* et *persiffler*, *souffler* et *boursouffler*, *tonner* et *détoner*.

9° Remplacer *ent* par *ant* dans tous les qualificatifs employés adjectivement ou substantivement et dans leurs dérivés. Ainsi éviterait-on le désaccord de fond entre *président* et *présédant*. Ainsi éviterait-on encore pour l'orthographe des yeux: un *affluent* et ils *affluent*, un *expédient* et ils *expédient*.

1° Transformer l'*x* en *s* dans les pluriels et les personnes de certains verbes.

Tel est le résumé des propositions qui ont pour objet, non de bouleverser, mais simplement de régulariser, le plus sou-

vent même de reprendre avec méthode ce qui est déjà accompli en partie. N'a-t-il pas fallu quatre éditions successives du dictionnaire pour passer de *je cognoistrais*, par *je connoistrais* et *je connoitrais*, à la forme *je connaîtrais* ? Il ne s'agit que de fournir une étape dans le progrès.

V

En dehors de ces réformes dont elle présente l'adoption immédiate à l'assentiment de l'Académie, la commission formule d'autres vœux.

Elle souhaiterait que l'Académie entreprit la confection d'une "*grammaire courte et facile*", comme disait Fénelon, qui compléterait l'œuvre des dictionnaires, qu'elle fût une nomenclature des mots par famille, à la suite de la nomenclature alphabétique; qu'on s'arrêtât à un choix plus sobre des exemples, à raison d'un seul pour chaque sens du mot étudié; que les définitions des mots appartenant aux sciences fussent serrées de près et qu'on n'empruntât à l'étranger pour créer des mots nouveaux que lorsque le mot manque absolument dans notre langue; que surtout on exclût du dictionnaire les locutions d'argot qui tendent à s'y glisser sous couleur de langage populaire. La langue française est assez riche pour n'emprunter qu'à l'étranger.

Ce qui ressort de cet exposé, c'est que le projet n'est ni révolutionnaire ni perturbateur, — que son objet est de mettre le dictionnaire d'accord avec lui-même, le plus souvent possible, — que le but poursuivi est d'uniformiser et de simplifier les règles grammaticales.

Beaucoup parmi ceux qui ont disserté sur la question ne s'en sont peut-être pas assez rendu compte.

ALBERT DURAND.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes. Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX.

Prix de chaque volume broché: Un Dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE, 2030, Montreal (Canada)